RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

EVANEOS
Société anonyme au capital de 86 470,47 euros
Siège social : 27 rue de Mogador 75009 Paris
513 191 122 RCS Paris

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2023

Constatation de l'augmentation de capital suite à l'exercice de BSPCE

Exercice de 113 BSPCE 2018-1 résultant de l'assemblée Générale du 26 février 2018

Le Président expose ce qui suit :

1° L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 26 février 2018 a décidé de procéder à une émission de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE 2018), chaque BSPCE donnant droit à souscrire pour un montant de {…} euros à une action ordinaire (« action O ») nouvelle, a délégué au Conseil d'Administration l'émission et l'attribution desdits BSPCE ainsi que le soin de déterminer les conditions d'attribution et les règles et a autorisé le Conseil d'Administration à constater l'augmentation de capital corrélative à l'exercice desdits BSPCE.

2° Le conseil d'administration du 22 mars 2018 a ainsi prévu que :

- les BSPCE 2018 seraient émis à titre gratuit ;
- les BSPCE 2018 permettraient la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro à un prix de souscription de {…} euros par action, soit avec une prime d'émission de {…} euros ;
- les BSPCE 2018 devraient être exercés en cas de départ dans les soixante jours suivants la date de Départ du Bénéficiaire.

3° Parmi les BSPCE 2018 émis, 113 BSPCE 2018-1 ont été attribués à Monsieur {…}. Monsieur {…} a souscrit le 22 mai 2023 à 113 actions ordinaires par l'exercice de 113 BSPCE 2018-1, cette émission ayant emporté renonciation automatique des actionnaires à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs donnent droit.

Constatation de l'augmentation de capital consécutive

Cela étant rappelé, le Président propose au Conseil d'administration de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration au vu des pièces et documents présentés, constate, suite à l'exercice 113 BSPCE 2018-1 :

- l'émission de 113 actions ordinaires (action O) nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale émises au prix unitaire de {…} euros soit avec une prime d'émission de {…} euros chacune au profit de Monsieur {…} correspondant à une augmentation de capital d'une valeur nominale de 1,13 euros ;
- la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'une valeur nominale de 1,13 euros portant le capital social de 86 470,47 euros à 86 471,60 euros corrélative.

Usant des compétences qui lui ont été conférés par l'assemblée générale, le Conseil d'administration décide, en conséquence, de modifier, comme suit les articles 7.1 et 7.2 des statuts relatifs au capital social :

- Il est ajouté un paragraphe à l'issue de l'article 7.1. des statuts:

 « Par décision du 5 juillet 2023, le Conseil d'administration a constaté l'exercice de 113 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE 2021-E), la souscription y afférente de 113 actions ordinaires (action O) nouvelles de 0,01 euro de valeur

nominale correspondant à une augmentation de capital d'une valeur nominale de 1,13 euros portant ainsi le capital social d'un montant de 86 470,47 euros à 86 471,60 euros. »

- *L'article 7.2. des statuts est désormais rédigé ainsi:*

 « Le capital social est de 86 471,60 euros.

 Il est divisé en 8 647 160 actions, entièrement souscrites et libérées, de 0,01 euro de valeur nominale chacune, qui sont divisées en actions ordinaires toutes de mêmes catégories désignées, pour des besoins d'identifications exclusivement, Actions O, Actions P1 (A), Actions P1 (B), Actions P1 (C), Actions Pl (D), Actions P1 (E), Actions P2, Actions P1 (F) et Actions P1 (G), disposant toutes des mêmes droits et obligations, réparties comme il suit :

 - *2 542 771 Actions O ;*
 - *285 777 Actions P 1 (A) ;*
 - *771 838 Actions P 1 (B) ;*
 - *1 113 000 Actions P 1 (C) ;*
 - *126 170 Actions P 1 (D) ;*
 - *764 154 Actions P 1 (E) ;*
 - *1 898 632 Actions P2*
 - *669 589 Actions P1 (F)*
 - *475 289 Actions P1 (G). »*

Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'administration à l'effet de signer tout extrait des présentes et à tout porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Certifié conforme par le Président Directeur Génér

Monsieur Eric LA BONNARDIERE

[redacted]